

Déclaration liminaire à la capd du 30 juin 2015-06-29

Mesdames et messieurs les membres de la capd,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En déclaration liminaire aux travaux de la capd d'aujourd'hui, nous tenons, au nom du snuipp fsu à vous faire part de nos réflexions suivantes :

En ce qui concerne l'étude des barèmes des collègues pouvant accéder à la hors classe, nous affirmons une nouvelle fois notre profond désaccord avec cette grille indiciaire qui ne permet pas l'accès à la hors classe pour tous. Elle est injuste à plus d'un titre : discriminante par les fonctions, la majoration pour les directeurs et les conseillers pédagogiques, si elle reconnaît leur charge de travail accentue les inégalités hommes-femmes ; discriminante aussi par type de traitement (premier degré ou second degré) qui ne n'obéit pas aux mêmes règles de répartition.

Nous réclamons toujours la création d'un indice supplémentaire accessible pour tous.

À propos des demandes de temps partiel , et sans revenir sur les décisions déjà prises, nous vous demandons d'accéder aux demandes de tous les collègues concernant le mi temps annualisé. Pour que deux collègues ne se fassent pas refuser cette quotité au motif que leurs postes ne peuvent être regroupés. Une dernière collègue demandant un 80% attend de vous un avis favorable...

Cette seconde phase du mouvement s'annonce plus insatisfaisante du fait que de nombreux postes ne peuvent être demandés par les collègues dès lors que la nomination n'a lieu qu'à titre provisoire. Il faudrait pourtant communiquer aux collègues vraiment tous les postes qui seront à pourvoir. Mais nous tirerons un bilan après la phase d'ajustement.

Tout en pouvant communiquer en amont de la capd avec les services administratifs, nous ne pouvons exercer correctement notre travail de représentants des personnels si les documents ne nous sont pas envoyés en intégralité et dans des délais qui nous permettent une vérification complète. Nous ne comprenons pas de recevoir les documents si peu de temps avant la capd (1 jour et une après midi en excluant le week end). Et nous n'avons aucun document préparatoire à la phase d'ajustement manuel de cet après-midi.

En lien, et même si la capd n'est pas le lieu, nous nous élevons contre la manière dont continuent à se dérouler des suivis de mesure de carte scolaire, en dehors des instances censées les valider ! L'an dernier, le snuipp avait demandé et obtenu un

groupe de travail comité technique pour des ajustements fin juin, qui avaient permis aux opérations de nomination de se dérouler plus « clairement ».

Aujourd'hui, des équipes se retrouvent complètement déstabilisées par des mesures de fermetures alors que le mouvement est presque terminé !
Ailleurs, on « découpe » un poste pdmqdc pour le partager avec une autre école...le message reçu par les collègues est celui de règles fluctuantes, imprécises non respectueuses des équipes en place ! Notre métier expose suffisamment les collègues à des risques psycho sociaux sans que l'administration concoure à les accentuer .

Nous demandons une que les mesures de carte scolaire, si elles doivent évoluer fassent l'objet de communication plus claire et précise dans le respect du cadre paritaire..

Concernant la formation initiale, cette année est celle de la titularisation des PES c2, grands oubliés de l'administration et de l'ESPE sur bien des points. Nous espérons que leur entrée effective dans le métier sera plus apaisée et nous souhaitons qu'un plan de formation continue sur le temps de travail leur soit proposé au cours de leur première année d'enseignement pour leur permettre de faire un retour bienveillant sur leur pratique et de trouver de la part de l'institution des réponses à leurs questionnements.

Angoulême le 30 juin 2015

les élus SNUipp/FSU